

Note explicative aux états financiers

Durant ses premières années, le Patro Villeray a créé une réserve financière importante, grâce à plusieurs circonstances ponctuelles (fonds transmis par la Fondation Patro Le Prévost et différents surplus d'opération provenant du Centre Lajeunesse, du Patro Le Prévost et du Patro Villeray lui-même, etc.).

En cohérence avec la mission du Patro Villeray, le conseil d'administration a décidé au début de l'année 2023 d'affecter les montants de cette réserve financière dans différents fonds :

- Un fonds de réserve pour imprévus de 1 million \$ (ce qui correspond à moins de 3 mois de fonctionnement)
- Et deux fonds visant à être réinvestis dans nos opérations (services aux citoyen.nes et rénovation-aménagement-matériel-équipement), qui totalisent 2,3 millions \$

Depuis, le décaissement suit son cours. Fin 2024, nous avons utilisé 375 000 \$ et nous prévoyons qu'à la fin de de 2025, nous aurons utilisé près de 1 million \$.

Notre gestion financière devra être prudente pour les prochaines années. En effet, de gros travaux seront lancés en 2026 pour rénover nos 4 gymnases et toute notre aire d'accueil. Nous prévoyons une perte importante de revenus puisque plusieurs plateaux d'activités seront inutilisables pendant toute la durée des travaux, que ce soit pour nos activités de loisir ou pour nos locations. Nos fonds de réserve nous permettront de maintenir une quantité importante de services pendant cette période de perte de revenus.

Dès à présent, nous faisons notre possible pour renouveler ces fonds de manière régulière afin de maintenir la qualité des services aux citoyen.nes.

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20
Renseignements complémentaires	21 - 23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, de l'actif à court terme au 31 décembre 2024, et des actifs nets au 1er janvier 2024 et au 31 décembre 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux..

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sassi et associé¹ CPA inc.

Montréal, le 1er avril 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
PRODUITS		
Apports et autres contributions (annexe A)	2 738 227 \$	2 516 142 \$
Programmes et services aux citoyens (annexe B)	2 205 672	1 889 700
Dons	146 142	82 025
Revenus de placements (annexe C)	157 078	74 074
	5 247 119	4 561 941
CHARGES		
Salaires et charges sociales	3 888 300	3 290 769
Frais administration (annexe D)	517 921	419 568
Frais entretien bâtiment et équipement (annexe E)	236 916	223 023
Programmes et services aux citoyens (annexe F)	351 625	333 307
Intérêts sur la dette à long terme	2 761	3 482
Amortissement des immobilisations corporelles	73 061	64 547
Amortissement des actifs incorporels	8 986	8 986
	5 079 570	4 343 682
Gains et pertes sur la juste valeur des placements	-	110 233
	5 079 570	4 233 449
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	167 549 \$	328 492 \$

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

				2024	2023
	Investis en		Non	Total	Total
	immo-	Affectés	affectés		
	bilisations				
SOLDE AU DÉBUT	227 187	\$ 3 165 011	\$(1 289 942)	\$ 2 102 256	\$ 1 773 764
Excédent des produits sur les charges	(82 047)	*	249 596	167 549	328 492
Acquisition d'immobilisations	102 520	(63 438)	(39 082)	-	-
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition	10 276	-	(10 276)	-	-
Affectation de l'exercice (note 15)	-	(773 954)	773 954	-	-
Utilisation de l'exercice (note 15)	-	(315 750)	315 750	-	-
SOLDE À LA FIN	257 936	\$ 2 011 869	\$ -	\$ 2 269 805	\$ 2 102 256

* Représenté par l'amortissement des immobilisations

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	272 304 \$	388 372 \$
Compte d'épargne au taux d'intérêt quotidien	2 453 183	689 422
Débiteurs (note 4)	102 993	114 800
Subventions à recevoir	67 369	110 633
Stocks (note 5)	13 782	6 895
Frais payés d'avance	25 872	23 718
	2 935 503	1 333 840
PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)	-	1 484 195
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	279 622	250 163
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	14 378	23 364
	3 229 503 \$	3 091 562 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	336 562 \$	330 024 \$
Apports reportés (note 10)	200 116	321 722
Inscriptions et sommes perçues d'avance	386 957	291 221
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition remboursable au cours du prochain exercice (note 11)	10 959	10 276
	934 594	953 243
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 11)	25 104	36 063
	959 698	989 306
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	257 936	227 187
AFFECTÉS (note 15)	2 011 869	3 165 011
NON AFFECTÉS	-	(1 289 942)
	2 269 805	2 102 256
	3 229 503 \$	3 091 562 \$

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	167 549 \$	328 492 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	73 061	64 547
Amortissement des actifs incorporels	8 986	8 986
	249 596	402 025
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	26 698	220 447
	276 294	622 472
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(102 520)	(180 197)
Acquisition des placements	(797 584)	(617 746)
Disposition des placements	518 018	430 221
	(382 086)	(367 722)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(10 276)	(9 554)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(116 068)	245 196
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	388 372	143 176
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	272 304 \$	388 372 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 1er janvier 2021, à la suite de la fusion de deux organismes, Patro Le Prevost et Centre de loisirs communautaire Lajeunesse. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir et diriger la formation sociale, intellectuelle, et physique des personnes ;

participer à l'épanouissement de la famille en suscitant son autonomie ;

favoriser la prise en charge des citoyens dans leur collectivité locale en utilisant le moyen privilégié du loisir, du sport, de l'action communautaire et de l'éducation ;

mettre en place des services d'entraide destinés à aider les personnes et les familles qui ont besoin de soutien et à développer une conscience et un souci de justice sociale

promouvoir le respect et la protection de l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie de chaque citoyen.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se les procurer autrement pour son fonctionnement courant.

Activités et apports des participants

Les produits d'activités et les apports des participants sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été rendus.

Campagnes de financement

Les revenus de campagnes de financement sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux annuels indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Périodes
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Équipement d'animation	Amortissement linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	10 ans
Équipement de maintenance	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	Amortissement linéaire	5 ans

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisées au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquée ci-dessous.

	Méthode	Période
Site Web	Amortissement linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et actifs incorporels, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent.

Instruments financiers

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte d'épargne, des comptes clients et des subventions à recevoir. Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent du fonds des marché monétaire, des obligations et des actions de sociétés cotées en bourse.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et d'une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

	2024	2023
Fonds des marchés monétaires	- \$	83 665 \$
Actions de sociétés cotées en Bourse	-	862 077
Obligations	-	538 453
	- \$	1 484 195 \$

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****4. DÉBITEURS**

	2024	2023
Comptes clients	85 091 \$	102 761 \$
Taxes à la consommation à recevoir	17 902	12 039
	102 993 \$	114 800 \$

5. STOCKS

	2024	2023
Produits d'entretien	2 392 \$	4 718 \$
Matières premières	3 914	353
Boutique Piscine	2 407	1 824
Chandail camp de jour	5 069	-
	13 782 \$	6 895 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	266 459 \$	228 889 \$	37 570 \$	39 192 \$
Équipement d'animation	105 857	26 633	79 224	61 791
Améliorations locatives	98 279	14 863	83 416	46 632
Matériel roulant	52 136	6 951	45 185	50 398
Équipement de maintenance	76 674	75 655	1 019	7 014
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	59 640	26 432	33 208	45 136
	659 045 \$	379 423 \$	279 622 \$	250 163 \$

7. ACTIFS INCORPORELS

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	44 930 \$	30 552 \$	14 378 \$	23 364 \$

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

8. CARTE DE CRÉDIT

L'organisme dispose de trois cartes de crédit d'un montant total autorisé de 11 000 \$ portant intérêt au taux de 13,95 %. Au 31 décembre 2024, le solde des cartes de crédit était de 3 455 \$, payés le 10 janvier 2025.

9. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	87 771 \$	123 392 \$
Salaires et vacances à payer	219 501	189 655
Sommes à remettre à l'État	29 290	16 977
	336 562 \$	330 024 \$

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****10. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde			Solde
	31 décembre	Encaissements/	Constatés à	31 décembre
	2023	Entente	titre de	2024
			produits	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	11 229 \$	26 446 \$	35 398 \$	2 277 \$
Sécurité publique Canada	78 052	200 000	178 052	100 000
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	43 783	365 906	398 654	11 035
Ville de Montréal - autres	8 541	8 083	16 624	-
Ville de Montréal - conventions sécurité	134 689	316 721	400 856	50 554
Centraide	21 250	234 100	255 350	-
Desjardins	13 889	35 000	23 889	25 000
Industrielle Alliance	8 000	8 000	16 000	-
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	2 289	8 685	10 974	-
Fondation Sibylla Hesse	-	15 000	3 750	11 250
	321 722 \$	1 217 941 \$	1 339 547 \$	200 116 \$

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

11. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2024	2023
Contrat de location-acquisition pour des photocopieurs, échéant en septembre 2027 et février 2028, portant intérêt au taux de 6,65 %, payable par versements trimestriels égaux de 1 037 \$ et de 2 222 \$, capital et intérêts.	36 063 \$	46 339 \$
Portion des obligations découlants de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	10 959	10 276
	25 104 \$	36 063 \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2025	13 036 \$
2026	13 036
2027	11 791
2028	2 106
	39 969
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	3 906
	36 063 \$

12. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail avec la Ville de Montréal, échéant en 2029, à titre de dons et de contributions. Il n'y aura aucun autre versement à faire à titre de loyer jusqu'à l'échéance.

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	11 807 \$	(67 637) \$
Stocks	(6 887)	1 909
Subventions à recevoir	43 264	17 584
Frais payés d'avance	(2 154)	(12 215)
Créditeurs	6 538	93 845
Apports reportés	(121 606)	145 903
Inscriptions et sommes perçues d'avance	95 736	41 058
	26 698 \$	220 447 \$

14. ORGANISME APPARENTÉ

L'organisme exerce une influence notable sur la FONDATION PATRO LE PREVOST, étant donné qu'il peut nommer deux administrateurs au conseil d'administration de la Fondation et jusqu'à une proportion du tiers des administrateurs lorsque le nombre total excède 10.

La FONDATION PATRO LE PREVOST est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 février 1995. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

En 2022, la FONDATION PATRO LE PREVOST a transféré l'entière responsabilité de ses fonds à la FONDATION PÈRE RAYMOND-BERNIER (devenu aujourd'hui FONDATION PATRO). Le Patro Villeray détient un intérêt économique dans cette dernière fondation, tel que stipulé à la note 17.

Durant l'exercice 2024, aucune opération n'a été réalisée entre l'organisme et la FONDATION PATRO LE PREVOST.

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

15. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Durant les exercices précédents, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 1 300 000 \$ au développement des programmes et des services aux citoyens, un montant de 1 000 000 \$ aux rénovations, aménagements, matériel et équipement et un montant de 1 000 000 \$ au Fonds de prévoyance pour la période 2023-2027.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à l'affectation de certains montants. Le tableau suivant présente les variations de chacune des affectations:

	Solde 31 décembre 2023	Utilisation	Affectation	Solde 31 décembre 2024
Développement des programmes et des services aux citoyens	1 300 000 \$	256 770 \$	-	1 043 230 \$
Rénovations, aménagements, matériel et équipement	865 011	122 418	-	742 593
Fonds de prévoyance	1 000 000	-	(773 954)	226 046
	3 165 011 \$	379 188 \$	(773 954) \$	2 011 869 \$

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

16. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

Fondation Patro

L'organisme détient un intérêt économique dans la Fondation Patro, en raison du fait que celle-ci détient et administre le Fonds Patro Villeray.

La Fondation Patro est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes ayant pour objectif de soutenir la mission des Patro, de contribuer au bien-être des individus et des collectivités, en assurant la planification et la coordination des actions regroupées de financement majeur et en veillant de façon responsable à la gestion des capitaux dédiés aux Patro.

Au 31 décembre 2024, selon les derniers états financiers disponibles de la Fondation Patro, le montant du Fonds Villeray à la disposition de l'organisme aux fins de soutenir des activités en lien avec sa mission et au maintien et au développement de ses immobilisations était de 2 147 757 \$.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié pour ses comptes clients et subventions à recevoir.

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
ANNEXE A - APPORTS ET AUTRES CONTRIBUTIONS		
Ville de Montréal		
Ville de Montréal - Bail	682 180 \$	673 715 \$
Conventions loisirs	126 001	177 635
Conventions sécurité	400 856	339 938
Autres	16 624	28 759
Subventions gouvernementales		
Sécurité publique Canada	178 052	56 563
Emploi Été Canada	133 557	139 878
Ministère de la Santé et des Services sociaux	35 398	87 505
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	398 654	215 200
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	58 000	86 168
Ministère de la Sécurité publique	50 000	112 370
Autres	6 270	2 055
Centraide	255 350	267 714
Autres contribution		
Altergo	25 766	25 649
Office municipale d'habitation de Montréal	10 162	35 774
L'Anonyme	-	23 962
Réseau réussite Montréal	61 105	-
Desjardins et autres contributions	97 984	75 327
	2 535 959	2 348 212
Fondations		
Fondation J.A. DeSève	75 000	85 000
Fondation Grace Dart	25 000	25 000
Fondation Sandra et Alain Bouchard	51 416	44 000
Autres fondations	50 852	13 930
	202 268	167 930
	2 738 227 \$	2 516 142 \$

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
ANNEXE B - PRODUIT - PROGRAMMES ET SERVICES AUX CITOYENS		
Inscriptions	1 648 810 \$	1 435 911 \$
Boutiques, traiteurs et contrats	95 470	68 749
	1 744 280	1 504 660
Location de locaux	325 336	250 540
Ventes de repas et de nourriture	136 056	134 500
	461 392	385 040
	2 205 672 \$	1 889 700 \$

ANNEXE C - REVENUS DE PLACEMENTS

Intérêts	79 534 \$	45 928 \$
Dividendes	20 071	27 230
Gains et pertes sur la disposition des placements	57 473	3 290
Perte de change	-	(2 374)
	157 078 \$	74 074 \$

ANNEXE D - FRAIS ADMINISTRATION

Assurances	19 746 \$	8 022 \$
Honoraires professionnels	284 717	241 426
Cotisations et représentation	32 220	29 288
Frais de bureau	104 686	90 995
Frais bancaires	76 552	49 837
	517 921 \$	419 568 \$

ANNEXE E - FRAIS ENTRETIEN BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENT

Frais de bâtiment		
Entretien mécanique	79 461 \$	89 842 \$
Entretien du bâtiment	89 709	71 519
Entretien ménager	25 346	31 120
Entretien d'équipement		
Autre équipement	36 841	23 867
Service de transport		
Essence et entretien	5 559	6 675
	236 916 \$	223 023 \$

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ANNEXE F - CHARGES - PROGRAMMES ET SERVICES AUX CITOYENS		
Transport	1 839 \$	3 899 \$
Secteur aquatique	55 429	63 407
Denrées alimentaires	79 536	69 079
	136 804	136 385
Matériel d'activités et sorties	119 396	86 999
Honoraires professionnels - Technicien auditorium	95 425	109 923
	214 821	196 922
	351 625 \$	333 307 \$